

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 4 novembre 2022

CAI-BU(2022)06_FR

COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

Bureau – 2^{ème} Réunion

Venise, Italie

4 novembre 2022

9h-12h et 14h-16h (CET)

RAPPORT ABRÉGÉ

1. Ouverture de la réunion

1. Le Président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), M. Thomas SCHNEIDER (Suisse), a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a présenté les principaux objectifs de la réunion, à savoir examiner le projet de document HUDERIA et approuver sa distribution au CAI, et organiser la 3^{ème} réunion plénière du Comité.
2. M. Jan KLEIJSEN, Directeur, Société de l'information - Lutte contre la Criminalité, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la 2^{ème} réunion du Bureau du CAI. Il a informé le Bureau des résultats de sa visite de travail aux Etats-Unis d'Amérique, où il a rencontré des hauts responsables de l'administration qui ont exprimé leur grand intérêt pour les travaux du Comité. Il a en outre réaffirmé que les travaux actuellement entrepris au sein de l'UE sont parallèles à ceux du CAI, et a rappelé aux participants que les Etats membres du Conseil de l'Europe sont juridiquement liés par les décisions du Comité des Ministres concernant les délais de soumission ainsi que le contenu du projet de convention [cadre]. Enfin, il a fait référence au projet de méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA (HUDERIA) (ci-après la « méthodologie HUDERIA »/ « méthodologie ») que le Bureau examinera également au cours de cette réunion, soulignant qu'elle pourrait soit faire partie intégrante de la future convention [cadre], soit devenir un instrument autonome. Quoi qu'il en soit, la méthodologie est susceptible de jouer un rôle crucial en complétant la convention [cadre].

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Bureau a adopté l'ordre du jour sans amendements.

3. Informations fournies par le Président, le Secrétariat et les membres du Bureau

4. Le Président a informé le Bureau de sa participation à des forums régionaux et internationaux, soulignant le fort intérêt pour les travaux du Comité au niveau mondial.
5. M. Kristian BARTHOLIN, Secrétaire du CAI, a brièvement informé le Bureau des activités du Secrétariat depuis la 2^{ème} réunion plénière, y compris l'organisation de la 18^{ème} réunion GlobalPolicy.AI au bureau du Conseil de l'Europe de Paris le 21 octobre 2022, qui a été consacrée aux efforts continus des participants pour créer des évaluations des risques et de l'impact des systèmes d'IA.
6. Il a également informé le Bureau des discussions en cours avec la Banque mondiale concernant l'éventuelle participation future de cette organisation au Comité.
7. Mme Işıl Selen DENEMEÇ (Turquie) a lancé une invitation à tenir une future réunion du Bureau du CAI ou réunion plénière en Turquie.
8. Mme Mia SPOLANDER (Finlande) a lancé une invitation à tenir une future réunion du Bureau du CAI à Helsinki, Finlande.

9. Le Secrétariat a chaleureusement remercié les deux membres du Bureau pour leurs invitations, et les a informés que celles-ci seraient dûment examinées à la lumière des allocations budgétaires.

4. Examen de l'HUDERIA

10. Le Secrétariat a présenté le Projet de méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA (HUDERIA).
11. Le Bureau a procédé à un échange de vues sur ce document, convenant que, selon lui, la méthodologie devrait être un document autonome, distinct de la convention [cadre] mais tout en la soutenant. Le Bureau a en outre proposé de suivre une approche à trois niveaux pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA, avec (1) une obligation générale de procéder à une évaluation, à inscrire dans la convention [cadre], (2) la méthodologie autonome et non contraignante à adopter par le Comité pour servir de guide, et (3) un modèle opérationnellement réalisable pour la mise en œuvre de la méthodologie.
12. Le Bureau a chargé le Secrétariat de préparer un document détaillant cette approche.
13. Le Bureau a également chargé le Secrétariat de distribuer le Projet de méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA (HUDERIA) ainsi que le document susmentionné au Comité pour examen lors de la 3^{ème} réunion plénière.

5. Prochaines étapes dans l'élaboration de la convention [cadre]

14. Le Bureau a tenu un échange de vues concernant la manière de procéder à l'élaboration de la convention [cadre].
15. Le Bureau a décidé que la 3^{ème} réunion plénière du CAI du 11 - 13 janvier 2023 devrait, après examen des points "administratifs" standard de l'ordre du jour, être divisée en deux parties, à savoir (1) l'examen du Projet de méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA (HUDERIA) et de la proposition susmentionnée par la plénière, et (2) l'examen du Chapitre V du « Projet zéro » (« Clauses finales ») par le Groupe de rédaction composé des futures Parties potentielles à la Convention [cadre], comme convenu par le Comité lors de sa 2^{ème} réunion plénière.
16. Le Bureau a également décidé que la 4^{ème} réunion plénière du CAI du 1 - 3 février 2023 serait dédiée à (1) l'examen par la plénière des résultats de la 1^{ère} réunion du Groupe de rédaction, et (2) l'examen du Chapitre III du « Projet zéro » (« Évaluation des risques et de l'impact et mesures connexes »).
17. Le Bureau a chargé le Secrétariat de réviser le document CAI-BU(2022)01_FR - Feuille de route pour les négociations de l'instrument juridique adéquat sur le développement, la conception et l'application des systèmes d'IA afin de refléter les décisions susmentionnées, et de le soumettre au Comité. Il a aussi chargé le Secrétariat de préparer une « feuille de route » similaire pour les travaux du Comité sur la méthodologie HUDERIA.

6. Préparation de la 3^{ème} réunion plénière du CAI (11 - 13 janvier 2023)

18. Le Secrétariat a informé le Bureau que Mme Thórhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR (Islande), Présidente de la Sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme de l'Assemblée Parlementaire, a été invitée à faire une présentation et à procéder à un échange d'information avec le Comité lors de la prochaine réunion plénière. Sa participation restait à être confirmée.
19. Le Bureau s'est félicité de cette invitation et a encouragé la coopération renforcée avec l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi que les autres organes et entités de l'organisation.
20. Le Secrétariat a également informé le Bureau de la réception de candidatures au statut d'observateur auprès du CAI de quatre organisations, à savoir « Digitale Gesellschaft Switzerland », « BEUC - The European Consumer Organisation », « Equinet » et le « Transnational Working Group on AI of the World Federalist Movement / Institute of Global Policy ».
21. Le Bureau a pris note des candidatures et décidé de tenir une audition des représentants des candidats, à huis clos pour les Chefs de délégations des États membres uniquement, lors de la prochaine réunion plénière, en vue de se prononcer sur ces candidatures.
22. Le Bureau a examiné et approuvé le projet d'ordre du jour et le projet d'ordre du jour annoté pour la 3^{ème} réunion plénière du CAI du 11 au 13 janvier 2023, et les a approuvés tels qu'amendés par celui-ci.

7. Questions diverses

23. M. Blake BOWER (Royaume-Uni) a soulevé la question des activités de sensibilisation et de consultation que le CAI devrait entreprendre au cours des dix prochains mois. Après avoir discuté des différentes options, le Bureau a décidé de proposer au Comité que, puisque le CAHAI avait mené il y a peu une consultation étendue et large des parties prenantes, sur laquelle le travail du CAI est également basé, l'accent devrait être mis sur l'implication des parties prenantes pertinentes qui ne sont pas déjà représentées au sein du Comité dans le travail sur la méthodologie HUDERIA. Cela devrait se faire par le biais d'un questionnaire comportant un ensemble limité de questions clés, dont les réponses pourraient utilement être intégrées dans les discussions sur la méthodologie par le CAI.